

<b>Date de réunion (horaires) :</b>	30/01/2024 10h à 12h30 (poursuite l'après-midi mais indisponibilité du gtv)
<b>Participant(e) :</b>	GTV BFC : Deschamps JB GDS France : Carole Sala, Rémi Guillot GDS 21 : représentants des cantons et administratifs DDPP 21 : Didier Rose, Geneviève Caschetta Labo 21 : Eric Gueneau CA 21 : Vincent Doal
<b>Organisateur :</b>	GDS 21
<b>Lieu de réunion :</b>	Saint Martin du mont
<b>Cadre de la réunion :</b>	Présentation par GDS France du plan BVD 2030
<b>Ordre du jour :</b>	BVD : situation 21 BVD : stratégie éradication 2030
<b>Compte-rendu :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intro</b> : Demande de JL chevalier au représentant du GDS 39 que les veaux des foyers tub puisse partir dans les ateliers veau (jura veau).</li> <li>• <b>Situation 21</b> : sur cette campagne, pour le moment : 6 nouveaux foyers, 10 veaux positifs. Des enquêtes épidémiologiques ont ou vont être conduites dans les foyers avec les véto sanitaires</li> <li>• Demande à ce que soit mis en place la <b>mention de bovin « non IPI »</b> sur les ASDA : point limitant délai de remontée des résultats via le labo. Il faut une décision « politique » pour imposer le résultat de l'analyse BVD pour l'édition des ASDA. S'inspirer de la mise en place dans les autres départements pour la mise en place de ce système et la diminution des délais de remonter des analyses</li> <li>• <b>GDS France</b> : objectif éradication 2030. Rappels sur la maladie et plan éradication <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Phase 1 : recherche et élimination des IPI : qualification des animaux « non IPI » Forte prévalence : viro sur veau puis tous les non testés : viro + vaccination Faible prévalence : séro et teste si pos +obligation élimination des IPI +Blocage des foyers le temps de l'assainissement</li> <li>➤ Phase 2 : surveillance et suivi des cheptels assainis Viro : pas de naissance d'IPI Séro : pas d'IPI à venir =&gt; ciblée sur les repros + renforcement des contrôles aux mouvements + finalisation de l'éradication</li> </ul> <p><i>En BFC : arrêté mouvement mis en place dans 3 départements pilotes (25, 39, 71) par arrêté préfectoral, le SRAL s'est engagé à une mise en place sur toute la région après la phase pilote après analyse des résultats.</i></p> </li> </ul>

➤ Remarque : au niveau national, sur les animaux mouvements, il ressort 0.2% de viropos => nécessité d'inciter fortement ou d'imposer le dépistage au mouvement

- Poursuite du travail sur les mouvements (pack intro) nécessaire dans le département de la Côte d'Or
- Risque de faire avancer le programme d'éradication en France avec une régionalisation du statut avec dépistage de vente obligatoire pour sortir des régions non indemnes.
- L'Italie du Nord a un programme d'éradication en BVD ; ils pourraient demander des garanties à un moment donné
- Dépistage BVD séro sang : 40 femelles de plus de 24 mois négatif

*Attention : il existe des **cas rares d'excrétion intermittente** par le sperme de taureau exposés non IPI => il faut à l'intro viro neg ET sero neg (si non vacciné) pour être au mieux !*

- Vaccination : doit être au cas par cas et uniquement avec des vaccins à protection fœtale : doc dispo de SNGTV et GDS pour l'aide à décision sur la vaccination BVD. A terme : interdiction vaccination vaccin respi avec valence BVD, recommandation de vaccination pendant 12mois avec vaccin protection fœtal dans les élevages foyer. Obligation vaccination certifiée dans les foyers non assainis pendant plus de 15mois (à terme obligation de vaccination certifiée en élevage foyer)

**Dès maintenant, il faut tracer les animaux vaccinés pour qu'ils soient exclus de la prophylaxie.**

Il faut préparer la transition vers la sérologie avec double dépistage (viro et séro pendant un certain temps).

- Dépistage des avortements : certains départements mettent à disposition des boucles aux vétérinaires pour dépistage des avortons
- Conseil de Carole Sala : **attendre avant de se lancer dans la sérologie car les boucles sont encore admises en phase 2**. Comme des départements testent la mise en place, les recommandations vont évoluer grâce à eux.
- En Côte d'Or : accentuer pour l'exhaustivité du dépistage boucle, contrôle aux mouvements, enregistrement des animaux vaccinés.